Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

Canton de BONNIÈRES-SUR-SEINE

Téléphone

01 30 42 62 35

mairie.breuil-bois-robert1@wanadoo.fr

MAIRIE de BREUIL-BOIS-ROBERT

78930

N° 2023-26

ARRÊTÉ DU MAIRE

<u>OBJET</u> : Permis de pose d'échafaudage

Nous, Maire de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,

Vu la demande d'autorisation de pose d'un échafaudage rue Saint-Gilles à BREUIL-BOIS-ROBERT, présentée par Monsieur Thomas RIBEIRO en date du 27 mai 2023 ;

Vu le Code de la Voirie Routière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-263 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1

En raison de travaux de ravalement de façades, l'entreprise IPRENOV, sise 7 place des 7 résistants à SOINDRES - 78200, chargée des travaux, est autorisée à occuper le domaine public et à installer un échafaudage devant le 20 rue Saint-Gilles.

ARTICLE 2

L'échafaudage ne devra apporter aucune gêne au voisinage. Des panneaux travailleurs seront posés de chaque côté. En cas de salissure sur le trottoir ou sur la chaussée, ceux-ci devront être nettoyés chaque jour.

ARTICLE 3

L'entreprise IPRENOV, par une signalisation adaptée, assurera la sécurité des piétons et des véhicules. Le présent arrêté sera affiché sur place 24 heures avant par le demandeur.

ARTICLE 4:

Cette autorisation est valable **du 6 juin au 20 juin 2023 inclus.** Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

ARTICLE 5

Le Maire de BREUIL-BOIS-ROBERT est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SEPTEUIL

Arrêté : Publié le

0 1 JUIN 2023

Fait en Mairie, le 30 mai 2023.

Le Maire,

Bernard MOISAN